

TATOU GÉANT DE LA GUYANE

Valeur : 0,65 F

Couleurs : brun clair, bleu, vert

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Robert CAMI

Format horizontal 36 x 22
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 19 octobre 1974 à CAYENNE;

générale, le 21 octobre 1974.

Les téléspectateurs connaissent bien la silhouette de ce descendant de mammifères primitifs qui atteignaient quatre mètres de long, et vivaient en Amérique du Sud, où les parlers indiens Tupi et Guarani lui ont donné son nom.

La Guyane en connaît deux espèces, le « Tatou géant », pesant une cinquantaine de kilos et mesurant jusqu'à 1,50 m, et celui qui porte le sobriquet de « Cabassou », d'un gabarit légèrement inférieur.

Le Tatou est le seul mammifère armé d'une carapace, qui n'est pas monocoque comme celle de la tortue : il est entièrement recouvert de ceintures d'écaillles rigides et imbriquées, qui ne lui permettent cependant pas de se rouler en boule.

Tout en appartenant à la famille des édentés comme le fourmilier, il dispose de cent dents à croissance continue, mais sans racines. Sa langue visqueuse se projette comme celle du caméléon, pour capter parfois des serpents, le plus souvent des larves ou des insectes, surtout les très nuisibles fourmis manioc, dont il est grand destructeur.

Le cabassou ne se dresse pas sur ses pattes de derrière, mais le Tatou géant est plantigrade; tous deux ont les antérieurs armés d'ongles très forts, celui du

troisième doigt pouvant mesurer 20 cm. Toute approche suspecte, perçue par les vibrations du sol auxquelles il est très sensible, déclenche sa course rapide, au terme de laquelle il trouve son salut en fouissant la terre avec une célérité surprenante.

Aussi est-ce dans un terrier, en lisière de forêt, que dort tout le jour ce solitaire de mœurs nocturnes, qui partage souvent son gîte avec un serpent dangereux, le « grage carreau »; c'est aussi en ce terrier que la femelle met bas et allaité quatre vrais jumeaux à chaque portée.

Le Tatou géant est loin d'étendre son aire de dispersion, comme son cousin, le tatou à neuf bandes; il est même en nette régression, sans doute parce qu'il fut longtemps chassé, pour sa chair rouge, ou pour ses écaillles dont la poudre guérissait, disait-on, certaines affections.

La population ne le rencontre plus guère, il n'en existe aucun spécimen au musée de Cayenne, riche pourtant de nombreux animaux de Guyane. Un arrêté préfectoral assure heureusement depuis 1968 la protection intégrale de ce représentant d'une espèce en voie de disparition qui est aussi un très utile entomophage.

